

CR CONSEIL DE PROMOTION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES N°2 du 2 mars 2021

La séance, tenue en visioconférence, s'ouvre par la lecture des déclarations liminaires, dans des conditions techniques très dégradées (absence intermittente de son).

Ce type de problème est malheureusement bien connu des stagiaires, depuis le basculement en tout distanciel pour l'ensemble de ceux-ci.

La Direction indique être consciente des difficultés que nous vivons, notamment concernant l'acquisition des gestes métiers, qui n'est pas possible en distanciel, ainsi que de nos craintes quant à notre arrivée en poste.

En réponse à la lecture des déclarations liminaires, la Direction indique qu'elle ne répondra pas aux revendications d'ordre national et échappant à l'instance réunie ce jour.

Suite à cela sont évoqués les différents points à l'ordre du jour.

Informations générales

Retour en école

Au vu de l'évolution de la crise sanitaire, un retour partiel en école n'est pas actuellement envisagé.

Le cas échéant, les remises de clés de casier, cartes de restauration et badges d'accès pourront se faire par courrier, au vu des consignes données par les établissements.

Logement

Concernant les problématiques de logements en résidence, la Direction de l'ENFIP indique que cette dernière ne peut prendre position, notamment concernant la possibilité de sortie anticipée des logements, car la gestion de ces derniers est effectuée par des entités autonomes (ARENFIP...).

La Direction indique toutefois que les déménagements font partie des motifs dérogatoires de déplacement, dans l'éventualité d'un confinement strict ultérieur.

Point d'étape de la formation en cours

Allègements de cours et Parcours Complémentaire Obligatoire (PCO)

Les Chefs d'établissements indiquent que les allègements de 39 heures de cours pour chacun des blocs fonctionnels ont été décidés au sein de groupes pédagogiques, constitués de responsables pédagogiques et enseignants.

Les choix de ces groupes pédagogiques se sont portés sur la suppression des séances qui ont pour objet des manipulations informatiques, l'acquisition de gestes métier étant complexe en distanciel.

Toutefois, ces allègements donnent lieu à la mise en place d'un Parcours Complémentaire Obligatoire (PCO), prévu pour compenser ces cours et ceux estimés mal appréhendés. Les modalités du PCO sont en cours de réflexion auprès de la Direction, qui évoque une possible implication des CIF (Centres Interrégionaux de Formation).

Cependant, les formations continues étant à l'arrêt, des classes virtuelles et possibilités d'auto-apprentissage sont également évoquées.

Dispositif de soutien

La CGT interroge la Direction concernant les stagiaires n'ayant pu valider certaines unités de compétence du Socle Commun et souhaite savoir si la totalité d'entre eux a pu bénéficier du dispositif de soutien.

COMPTE RENDU DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

La Direction assure avoir mis en place un soutien aux 26 stagiaires qui n'ont pas validé l'UC de comptabilité avant l'épreuve sommative et affirme continuer ce soutien, sans toutefois apporter plus de détails sur ce sujet. Les Organisations Syndicales interpellent la Direction sur les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer à tous les stagiaires de réussir leur scolarité. **La Direction estime que le travail des équipes pédagogiques est suffisant et que le 0 échec n'est pas un objectif !**

Le dispositif de tutorat en comptabilité va être évalué pour savoir s'il sera reconduit.

Pour la CGT FIP, aucun stagiaire ne doit se substituer aux équipes et dispositifs pédagogiques, au vu de leur charge de travail, ils ne doivent pas supporter la responsabilité de la réussite ou de l'échec de leurs collègues.

Oral individuel

Les Organisations Syndicales déplorent le manque de préparation des stagiaires à l'épreuve orale : un seul sujet communiqué en exemple, sans correction, ni préparation avec un formateur. Elles demandent a minima un corrigé-type ainsi qu'une séance dédiée à la préparation.

La Direction s'engage à apporter rapidement une réponse aux diverses attentes des stagiaires à ce sujet.

Toutefois, les Organisations Syndicales déplorent également le peu de temps entre l'oral et les épreuves de rattrapage. La Direction répond que le calendrier de scolarité ne permet pas de repousser ces épreuves et annonce un soutien à la scolarité plus personnalisée, suite à la publication des résultats des évaluations écrites.

Épreuve de rattrapage

La Direction apporte des précisions concernant l'épreuve de rattrapage, prévue le 29 mars 2021, qui consistera en une épreuve écrite dont les modalités restent à définir.

Les stagiaires concernés seront ceux n'ayant pas validé au moins 4 UC sur les 6 possibles ou n'ayant pas validé au moins 1 UC de chaque bloc (Socle Commun - Bloc Fonctionnel).

Formation Pratique Probatoire

Note de cadrage

La Direction indique que la note de cadrage de la Formation Pratique Probatoire est actuellement en cours d'élaboration par les Services RH de l'Administration Centrale et indique ne pas exclure la possibilité de recourir au télétravail durant cette période.

La CGT attend de la Direction de l'ENFIP que cela soit clairement précisé aux chefs de service dans la note de cadrage.

La Direction précise également qu'il sera fait preuve de bienveillance par les chefs de service, au vu du déroulé particulier de cette scolarité, précisant que le résultat des évaluations de compétence reste également un indicateur important de la bonne assimilation des connaissances par les stagiaires.

Déroulé de la formation

La CGT interroge également la Direction sur les items à valider au cours de cette formation ainsi que sur son déroulement.

Il est indiqué en réponse que la Formation Pratique Probatoire sera divisée en deux blocs, chaque bloc comportant différents items :

1/ Comportement et intégration dans le service : **4 items sur 6 doivent obligatoirement être validés :**

- ▶ obligations du fonctionnaire et sens du service public
- ▶ respect des consignes du service
- ▶ implication professionnelle
- ▶ comportement au sein du collectif de travail

2/ Gestes métier : ce bloc ne comporte pas d'item obligatoire, tous les items ayant la même valeur.

Concernant le calendrier d'établissement des rapports de stage par le chef de service :

Entretien intermédiaire:

- ▶ du 7 au 17 juin entretien pour les contrôleurs
- ▶ du 14 au 24 juin pour les contrôleurs programmeurs

Entretien et saisie du rapport définitif : du 23 août au 1^{er} septembre.

Ce rapport définitif permettant, le cas échéant, la titularisation.

Personnes vulnérables

S'agissant des personnes dites vulnérables par rapport à la Covid-19, pour lesquelles un retour en poste ne serait pas envisageable, le service RH travaille sur le sujet. Des tâches peuvent être confiées à un agent placé totalement en télétravail, sans préjudice pour sa validation de stage.

Les OS communiquent leur inquiétude notamment par rapport aux purs externes qui devraient prendre leur poste en télétravail total. La Direction reste rassurante en assurant que la bienveillance sera demandée aux chefs de services et qu'elle interviendra au cas par cas pour toutes les situations qui lui seront communiquées. Les stagiaires pourront communiquer à l'ENFIP toute difficulté, notamment via un enseignant référent à la fois du Stagiaire et du chef de service.

COMPTE RENDU DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Demandes de dérogation

La Direction indique que les demandes de dérogation sont acceptées marginalement et uniquement si nécessité absolue.

Sur 48 demandes, 8 ont d'ores et déjà été acceptées et 30 rejetées, les autres demandes sont en cours de traitement.

Questions diverses :

Horaires de travail durant la formation pratique probatoire

La Direction indique que le régime horaire des stagiaires est de 35H, sans badgeage et donc sans possibilité de récupération horaire.

Les heures d'arrivée et de départ seront à déterminer avec le chef de service.

La Direction apportera ultérieurement des précisions concernant l'autorité compétente en cas de demande d'absence.

RPS et appels individualisés

Les Elu.e.s CGT FIP interrogent la Direction sur les retours suite aux appels téléphoniques individualisés ainsi que les mesures mises en place.

La Direction répond être attentive à la situation des plus fragiles et que, bien qu'un certain nombre de difficultés s'exprime, aucune situation dramatique n'est ressortie de ces appels...

La Direction indique également que ces appels ont permis de s'informer sur la santé des stagiaires et leur volonté de retour en établissement, précisant que cela reste très subjectif tout en admettant que certains ont sans doute plus que besoin que d'autres d'un accompagnement.

Informatique

Les Organisations Syndicales attirent l'attention de la Direction sur des problèmes informatiques persistants d'accès à certaines parties de l'intranet.

Il est indiqué en réponse que le VPN permet un accès à l'ensemble des outils et de l'intranet, il sera toutefois vérifié s'il n'existe pas des problèmes de paramétrage de certains serveurs refusant l'accès par VPN.

Pour la CGT FIP, il est intolérable d'être toujours confronté à cette problématique en fin d'année.

Ressenti du corps enseignant sur le distanciel

La Direction indique que des caméras ne sont pas ouvertes durant les cours en visioconférence et que ceci explique que les enseignants aient parfois des difficultés à maintenir l'attention des stagiaires et complique l'interactivité.

De plus, La Direction précise que le format distanciel implique une responsabilisation de chacun.

Le corps enseignant réagit sur ces différents points, en indiquant maintenir une interaction en interrogeant nominativement les stagiaires ainsi que par le biais de corrections collectives et que ceci permet de pallier l'absence de caméras.

De plus, le corps enseignant remarque que l'attention diminue au bout d'un certain nombre d'heures de cours et que ceci se constate aussi bien en distanciel qu'en présentiel et qu'il est préférable d'effectuer totalement une séance calibrée sur trois heures pour éviter de travail personnel.

Titularisation des stagiaires qui ne pourraient pas se rendre sur le lieu de travail ou des stagiaires dits « vulnérables »

La Direction indique que le chef de service pourra néanmoins leur affecter des tâches qui permettront de valider des unités de compétence, le travail à distance étant une des composantes du collectif de travail et de l'organisation du service et devra donc permettre de valider l'item « intégration dans le service », précisant qu'il sera également fait appel à la hauteur de vue du chef de service.

La Direction s'engage sur le fait qu'aucun stagiaire ne sera en position de « non-titularisation » parce qu'il aura été dans l'impossibilité de rejoindre son poste d'affectation.

Congés bonifiés

Il est précisé que dès lors que les stagiaires remplissent les conditions notamment de durée de service, ces derniers peuvent déposer un dossier pour la campagne 2021 à condition que la période de congés corresponde à la période de suspension de cours, les jours de trajet compris, soit du 17 juillet au 15 août 2021.

Par rapport à l'acceptation de ces congés ainsi qu'au fait que les contrôleurs stagiaires ne soient pas prioritaires par rapport aux agents en poste, l'ENFIP renvoie toutes ces interrogations vers les services RH à fin d'obtenir de plus amples informations.

Fin de séance

La Direction conclut sur le fait qu'elle est consciente du mérite des stagiaires et que son ambition n'est pas de repartir sur une scolarité de même nature ultérieurement, mais en intégrant a minima une dose de présentiel, car la richesse des promotions tient aux échanges et à l'interactivité.

La séance est levée sur l'annonce du 3^e Conseil de Promotion, dont la date reste à définir.